



20 septembre 2019

Dossier de presse

Nos campagnes, territoires d'avenir

Sommaire

P.4

**LA MÉTHODE : UN TRAVAIL COLLECTIF
DE CO-CONSTRUCTION**

P.5

**« RURALITÉS : UNE AMBITION À PARTAGER »
UN RAPPORT FONDATEUR**

LE PLAN D' ACTIONS

P.6

LES MESURES PHARES

P.8

**173 MESURES
POUR NOS CAMPAGNES**

P.21

**L'ÉTAT SE MOBILISE
POUR NOS CAMPAGNES**

P.22

**LES TERRITOIRES RURAUX,
EN CARTES ET EN CHIFFRES**

Dossier de presse

Nos campagnes, territoires d'avenir

“ La ruralité a trop souvent été abordée en terme négatif, sous l’angle de la déprise ou de la désertification. La réalité est bien différente. L’exode rural s’est inversé. Depuis les années 2000, la population rurale augmente plus vite que celle des villes. Des territoires ruraux, particulièrement innovants, attirent entreprises et salariés. D’autres, en revanche, continuent de faire face à d’importantes difficultés.

Depuis de nombreuses années, les représentants du monde rural demandent la mise en place d’une politique spécifique à destination des campagnes, à l’image de celles qui existent dans les domaines de la politique de la ville et du soutien aux quartiers en difficultés.

Pour être efficace, cette politique en faveur de la ruralité doit s’inscrire dans la durée. Elle ne doit pas traduire une opposition entre territoires ruraux et urbains, mais refléter une vision d’ensemble, équilibrée, complémentaire, du développement de nos territoires.

Le 25 avril dernier, le président de la République a évoqué l’art d’être français. La qualité de vie dans nos campagnes en est une des composantes. Elle est l’une des principales motivations de millions de touristes qui viennent y séjourner. Elle est un atout qu’il faut bien entendu valoriser, sans pour autant nous limiter à ce seul aspect.

Le rapport de la mission « Agenda rural » a ainsi permis de bâtir un plan d’actions concret, très ambitieux et précis pour nos campagnes. Ce plan aborde toutes les thématiques de la vie quotidienne : la protection de l’environnement, le soutien au petit commerce, l’emploi et la formation, la présence des services publics et l’accès à des services essentiels comme la santé. Il accorde également une place particulière à la sécurité dans nos campagnes.

Grâce à ses nombreuses mesures, ce plan vise à permettre à chacun de vivre et de travailler là où il habite, y compris à la campagne.

Il constitue également un soutien essentiel aux milliers de maires et d’élus locaux qui se battent pour leur commune.



Édouard Philippe
Premier ministre



La méthode : un travail collectif de co-construction

3

mois de consultations

180

personnes auditionnées

200

propositions

Le plan d'action du Gouvernement en faveur des territoires ruraux dit « Agenda rural » s'appuie sur le rapport « Ruralités : une ambition à partager », remis le 26 juillet 2019 à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Ce rapport avait été commandé à la mission « Agenda rural » lancée fin mars conjointement par la ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Alors que la réduction des inégalités territoriales constitue l'une des priorités du quinquennat, **le président de la République a répondu favorablement** à une demande formulée par l'association des maires ruraux de France (AMRF), l'association internationale Rural environnement développement (Red) et l'Association nationale Nouvelles ruralités (ANNR) afin que soit élaboré un « **Agenda rural** », c'est-à-dire un **plan d'actions** en faveur des territoires ruraux dont la mise en œuvre a vocation à s'inscrire dans la **durée**.

Pour élaborer ce plan d'actions, les ministres ont demandé à cinq élus d'horizons divers et connais-

seurs des ruralités de consulter tous les acteurs des territoires ruraux (élus, associations, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées, services de l'État...) et de formuler des propositions pour nourrir l'« Agenda rural » du Gouvernement.

L'élaboration de cet « Agenda rural » s'inscrit dans le contexte où la France, par la voix de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été le premier des États membres de l'UE à soutenir l'élaboration d'un « Agenda rural européen » qui constituera, lorsqu'il aura été mis en place, le pendant de « l'Agenda urbain de l'Union européenne ».

La meilleure prise en compte des besoins des territoires ruraux est également une ambition partagée au niveau européen. Elle a été initiée par les déclarations de Cork de 1996 et de 2006, « Mieux vivre dans les zones rurales », puis confirmée par la résolution votée par le Parlement européen, le 3 octobre 2018, en faveur d'une politique spécifique à destination des territoires ruraux en Europe. La France a été le premier des États membres à soutenir cette résolution.

29 mars 2019
Lancement de la mission « Agenda rural »

26 juillet 2019
Remise du rapport de la mission à Jacqueline Gourault dans l'Allier

Les dates clés



« Ruralités : une ambition à partager » un rapport fondateur

La mission, composée de cinq élus et parlementaires experts de la ruralité, a formulé 200 propositions destinées à favoriser le développement des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans les domaines de l'éducation, de l'accès aux services, de la santé, du numérique, des transports... Fruit d'un travail collectif qui a largement associé les acteurs de ces territoires, le rapport appelle à une mobilisation de l'ensemble des forces vives des ruralités : État, collectivités territoriales, acteurs économiques et associatifs.

« Nous devons nous préoccuper des besoins et des aspirations des ruraux pour améliorer les conditions de vie à la campagne. »

Patrice Joly,
sénateur de la Nièvre et président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR)

« Il faut donner aux ruralités toute leur place dans l'organisation de notre territoire. »

Pierre Jarlier,
sénateur honoraire, maire de Saint-Flour, président du Cerema et président délégué de l'Association des Petites Villes de France (APVF)

« Les territoires ruraux sont des terres d'opportunités formidables, mais il faut soutenir les initiatives, créer les conditions d'installation et de création d'entreprises. »

Daniel Labaronne,
député d'Indre-et-Loire

« Les territoires ruraux sont forts de leur qualité environnementale et contribuent à la transition écologique, mais cela doit être reconnu à sa juste valeur. »

Cécile Gallien,
maire de Vorey, vice-présidente de l'Association des Maires de France (AMF)

« L'agenda rural doit replacer les habitants des territoires ruraux au cœur de la cohésion des territoires. »

Dominique Dhumeaux,
maire de Fercé-sur-Sarthe, vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)

9 septembre 2019
Rencontre avec le Premier ministre autour du rapport

20 septembre 2019
Annonce des mesures en faveur de l'« Agenda rural » (congrès AMRF)

2020
Premier comité interministériel de suivi de l'« Agenda rural »

Les mesures phares

+ RENFORCER LES PETITS COMMERCES DANS LES ZONES RURALES

Pour lutter contre la disparition des petits commerces dans les villages et favoriser la réimplantation de ces commerces, le Gouvernement lancera dès 2020 un plan de soutien aux petits commerces en zones rurales. Dans ce cadre, les petits commerces situés dans les communes de moins de 3 500 habitants pourront, avec l'accord des communes concernées, bénéficier d'exonérations fiscales (CFE, TFPB).

En outre, pour faciliter la réimplantation des restaurants et cafés dans ces communes, de nouvelles licences IV seront créées et ne seront pas transférables au-delà d'une même intercommunalité, et ce afin de préserver la présence de ces commerces dans les territoires. Enfin, la réglementation relative à l'emplacement des débits de boissons, devenue obsolète, sera allégée.

- + 15 000 services civiques dans les territoires ruraux, notamment auprès des personnes âgées et dans les collectivités territoriales
- + Les jeunes résidant dans les territoires ruraux seront un public prioritaire du programme Erasmus +
- + Déploiement des stages d'internes en médecine dans les zones sous-denses et en priorité dans les territoires ruraux
- + Accélérer le recrutement et le déploiement des 400 postes de médecins salariés ou à exercice mixte ville-hôpital en zones sous-dotées, et porter ce nombre à 600 (dont 200 qui seront déployées en priorité dans les zones rurales)
- + Soutenir les gardes par les médecins en zones rurales en garantissant la prise en charge des soins non programmés dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CTPS)



+ REVITALISER LES PETITES VILLES

Le Gouvernement s'engage à déployer un programme d'appui dédié à la revitalisation des petites villes qui sont essentielles au dynamisme et au développement des territoires ruraux. Après le programme Action Cœur de Ville qui permet de revitaliser les villes moyennes, ce nouveau programme en faveur des petites centralités, qui sera co-construit avec les collectivités, sera déployé en 2020 avec pour objectifs de maintenir et développer le commerce, conforter les services, accélérer la réhabilitation des logements et valoriser le patrimoine et le caractère de ces villes.



+ DÉPLOYER « LA BOUSSELE DES JEUNES » DANS LES TERRITOIRES RURAUX

La Boussole des jeunes est une plateforme qui permet aux jeunes de disposer d'un accès facilité aux services qui leur sont offerts au niveau national (permis à 1 € par exemple) mais aussi au niveau local par les dispositifs déployés par les collectivités à destination de la jeunesse (par exemple : cartes de réduction pour les transports, offres d'abonnements culturels et sportifs, dispositifs de recherche d'emploi...). Ce dispositif facilite l'accès des jeunes à l'ensemble des services qui leurs sont offerts dans leur vie quotidienne en regroupant ces services sur un espace numérique unique et dédié, services dont ils n'ont pas toujours connaissance. Ce dispositif, expérimenté dans le Grand Reims ou encore dans la collectivité « Cœur d'Essonne » sera déployé en priorité dans les territoires ruraux au cours de l'année 2020, en lien avec les collectivités territoriales volontaires.



- + 1 000 cafés seront créés
- + 40 000 personnes résidant dans les territoires ruraux seront rendues bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) d'ici la fin du quinquennat, contre 28 000 aujourd'hui
- + 150 tiers-lieux seront déployés dans les territoires ruraux, sur les 300 prévus dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »
- + 250 millions d'euros seront mobilisés sur le plan d'investissement volontaire (Piv) d'Action Logement notamment pour faciliter la démolition des logements sociaux vétustes et soutenir leur reconstruction

Déploiement de la 5G +
pour les territoires ruraux

33 campus connectés, +
pour mener des études supérieures
à distance en bénéficiant d'un
accompagnement renforcé,
dans les territoires ruraux

200 micro-folies, tiers-lieux culturels +
innovants, à minima
dans les territoires ruraux

Encourager et promouvoir +
le permis à 1 € dans les territoires ruraux

Développer les simulateurs de conduite +
dans les missions locales en zones rurales

+ GARANTIR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Afin de renforcer l'attractivité des territoires ruraux, le Gouvernement s'engage à faire résorber les zones blanches de téléphonie mobile en cinq ans et à faire déployer d'ici fin 2020 la 4G sur tous les pylônes existants. En outre, afin de ne pas laisser les territoires ruraux au bord des nouvelles technologies, un seuil minimal de sites 5G à déployer dans les territoires ruraux sera défini dans le cadre des prochaines attributions de fréquence aux opérateurs.





173 mesures pour nos campagnes

1
Nos campagnes, moteurs
de notre modèle écologique

2
Nos campagnes,
territoires d'avenir

3
Vivre ensemble
dans nos campagnes

4
L'intelligence des territoires :
miser sur les élus ruraux

Nos campagnes, moteurs de notre modèle écologique

Parce qu'ils disposent de richesses naturelles (forêt, eau, biodiversité...), le Gouvernement entend s'appuyer sur les territoires ruraux pour accélérer son action en matière de transition écologique.

Mieux identifier les biens collectifs naturels (aménités rurales), c'est-à-dire les ressources matérielles et immatérielles, environnementales et écologiques qui existent dans les territoires ruraux (eau, biodiversité, paysage, ressources énergétiques, etc.). En effet, ces « aménités » peuvent contribuer davantage à la transformation de notre pays en faveur de la transition écologique

- **Alors que la notion « d'aménités rurales » tend à se développer dans certains travaux scientifiques et dans le débat public, le Gouvernement lancera une mission visant à définir et identifier ces « aménités rurales » et mieux les prendre en compte dans l'action publique.** Les ressources présentes dans les espaces ruraux constituent une richesse qui mérite d'être mieux reconnue et valorisée.

Renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols, en facilitant la rénovation de l'ancien pour éviter l'étalement urbain dans les territoires ruraux et la consommation d'espaces naturels

- **Accélérer le déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT) dans les territoires ruraux.** Ce dispositif prévu par la loi Elan permettra aux collectivités territoriales rurales de revitaliser leurs centre-ville.
- **Améliorer le dispositif fiscal « Denormandie dans l'ancien », qui ouvre droit à des exonérations fiscales pour des travaux de rénovation dans le bâti ancien.** Les freins identifiés depuis sa création par la loi Elan seront levés afin de faciliter son utilisation (suppression de la notion de centre, prolongation jusqu'à fin 2022...).
- **Engager une réflexion sur l'amélioration du dispositif de défiscalisation « Malraux »** pour soutenir la réhabilitation des immeubles situés en secteur patrimonial remarquable.
- **Étendre le dispositif du Prêt Social Location Accession à l'ancien dans les territoires ruraux.** L'objectif est de soutenir la rénovation de logements et de maintenir dans ces territoires la politique de soutien à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes.
- **Simplifier l'accès à l'information sur les aides à la rénovation de l'habitat et à la conversion écologique.** Grâce à la plateforme FacilHabitat, développée par l'Agence nationale pour l'habitat (Anah), les propriétaires et bailleurs pourront accéder facilement à des informations pour rénover leur logement.
- **Mobiliser les financements du Plan d'investissement volontaire (PIV) d'Action Logement qui s'élèvent à 250 millions d'euros** pour notamment faciliter la démolition des logements sociaux vétustes et soutenir leur reconstruction.

Préserver le foncier agricole

- **Dès cet automne, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation lancera une concertation sur le foncier agricole** à laquelle tous les acteurs (agriculteurs, élus locaux...) seront associés afin de répertorier les besoins et de prendre les mesures nécessaires.
-

Promouvoir l'agro-écologie et les nouvelles pratiques agricoles

- **Développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les programmes agricoles expérimentaux.** Ces projets, qui fédèrent les acteurs d'un territoire autour d'une ambition partagée pour développer l'agriculture durable et une alimentation de qualité, seront encouragés et mieux accompagnés.
 - **Encourager l'approvisionnement en circuits courts des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État.** Le guide « LOCALIM », qui a été réalisé pour permettre aux acheteurs publics de s'approvisionner en produits de qualité, respectueux de l'environnement, sera pleinement déployé.
 - **Soutenir les nouvelles pratiques agricoles, notamment l'agriculture biologique et l'exercice collectif** (services de remplacement, coopératives, ateliers de transformation collectif, etc.). Les initiatives vertueuses en matière d'écologie, via les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ou le volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) ainsi que les associations qui interviennent dans ce domaine verront leur soutien renforcé.
 - **Renouveler le plan « Enseigner et produire autrement »**, qui met l'accent sur l'éducation et l'expérimentation de nouvelles pratiques dans l'enseignement agricole.
-

Faire de nos forêts les poumons de notre pays

- **Proposer des dispositifs de valorisation et d'incitation pour la séquestration du carbone par les massifs forestiers, et le bois qui en est issu, dans le cadre d'une gestion dynamique et durable de la forêt.**
 - **Expertiser le lancement d'un plan de boisement, d'amélioration et de régénération de la forêt dans les territoires, en particulier dans les territoires ruraux,** afin de préserver notre biodiversité et lutter contre le changement climatique.
-

Renforcer la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets de territoire portés par les élus ruraux

- **Mieux articuler les contrats de ruralité et les contrats de transition écologique (CTE) dans les territoires couverts par les deux dispositifs.** Une meilleure articulation entre les dispositifs sera recherchée pour maximiser l'impact écologique des projets locaux.
 - **Soutenir en priorité, dans le cadre des dotations d'investissement aux collectivités, les projets vertueux sur le plan écologique.** La dotation de soutien à l'investissement public (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront prioritairement mobilisées vers les projets vertueux en matière d'écologie.
 - **Encourager l'acceptabilité sociale des projets de transition écologique et énergétique en attribuant un soutien financier renforcé aux projets avec un financement participatif,** à l'instar de ce qui est prévu pour les énergies renouvelables électriques et avec la loi « énergie – climat » pour le biogaz.
 - **Développer les projets de production locale d'énergie** inspirés des « communautés énergétiques citoyennes ».
 - **Encourager l'élaboration de projets de territoire pour la gestion de l'eau afin de l'économiser et de mieux la partager.**
-

Alors que certains territoires ruraux voient disparaître des entreprises, des commerces et leurs habitants, le Gouvernement entend agir dès aujourd'hui pour permettre à ces territoires de maintenir et de renforcer leur attractivité.

Soutenir les petites centralités des territoires ruraux

- **Le Gouvernement s'engage à déployer un programme d'appui dédié à la revitalisation des petites villes** qui sont essentielles au dynamisme et au développement des territoires ruraux. Ce programme, qui sera co-construit avec les collectivités, sera déployé en 2020 avec, pour objectifs, de maintenir et développer le commerce, conforter les services, accélérer la réhabilitation des logements et valoriser le patrimoine et le caractère de ces villes.
- **Lancement d'un « Fonds d'ingénierie patrimoine » pour soutenir les projets d'investissements touristiques à valeur patrimoniale des collectivités territoriales, en particulier dans les territoires ruraux.** Ce fonds, d'un montant d'un million d'euros financé à parité par l'État et la Caisse des dépôts, en partenariat avec Atout France, permettra d'aider les collectivités dans la réussite de leurs projets touristiques à valeur patrimoniale. Dès septembre, un appel à candidatures sera lancé, afin d'identifier à titre expérimental une dizaine de sites susceptibles d'accueillir de tels projets touristiques et patrimoniaux. Les projets concerneront plus spécifiquement des propriétés publiques, classées ou présentant une architecture remarquable.

Assurer l'accès au numérique dans ces territoires

- **Résorber en cinq ans les zones blanches de téléphonie mobile et déployer la 4G sur tous les pylônes existants d'ici 2020.**
- Dans le cadre des prochaines attributions de fréquence pour la 5G, **imposer un quota minimal de sites 5G à déployer dans les territoires ruraux.**
- **Rendre attractives les solutions de THD satellite en apportant une aide de 150 € par installation et en lançant une nouvelle génération de satellite en 2021.**

Soutenir les petits commerces et les lieux de convivialité dans les territoires ruraux

- **Soutenir 150 tiers-lieux en milieu rural**, dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». Les tiers-lieux sont des espaces mutualisés, qui rassemblent un ensemble de services de type coworking, fab-lab, ressourcerie...Ce programme apportera un soutien financier à ces projets pour sécuriser les modèles économiques et mettre en réseau les porteurs de projets.
- **Créer des zones de revitalisation commerciale dans les communes de moins de 3 500 habitants qui ouvrent droit, si les collectivités concernées le souhaitent, à des exonérations fiscales pour les petits commerces, exonérations compensées par l'État à hauteur de 33 %.** Cette mesure permet aux communes volontaires de mobiliser un outil d'incitation fiscale pour maintenir les derniers commerces de proximité (commerces de bouche, épicerie, restaurants, cafés...) et encourager la réinstallation de commerces dans ces territoires.

- **Créer de nouvelles licences IV, non transférables au-delà d'une même intercommunalité**, pour lutter contre le départ des débits de boissons (restaurants, cafés...) vers des territoires plus attractifs.
- **Alléger les réglementations liées à l'emplacement des débits de boissons** pour faciliter l'installation des cafés et restaurants en milieu rural.
- **Simplifier les règles en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les établissements recevant du public en milieu rural.** Il s'agit notamment de renforcer l'accompagnement des professionnels de l'hôtellerie-restauration.
- **Déployer 1 000 cafés** pour aider l'activité économique et la présence de lieux de vie dans les villages.

Faciliter la formation et soutenir l'emploi dans les territoires ruraux

- Dans le cadre de « La France, une chance pour chacun », **ouvrir aux jeunes issus des zones de revitalisation rurale (aux côtés des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville) l'accès aux stages de 3^{ème} et à l'alternance** proposés par les « 10 000 entreprises engagées pour l'inclusion et l'insertion professionnelle ».
- **Renforcer le rôle des missions locales dans le repérage des jeunes sans emploi, ni formation ni stage.** Une attention particulière sera donnée aux jeunes ruraux dans le cadre de l'appel à projet « Repérage des invisibles » lancé en février 2019. Les moyens des missions locales sont renforcés pour répondre à l'obligation de formation des 16-18 ans dans le cadre de la Stratégie pauvreté à partir de la rentrée 2020.
- **Après un premier bilan de déploiement du « volontariat territorial en entreprise » dans les entreprises industrielles situées dans les « Territoires d'industrie », ce dispositif pourra être étendu à l'ensemble des entreprises dans les territoires ruraux.**
Ce type de contrat permet d'attirer des talents et favoriser l'emploi à haut niveau de qualification dans les entreprises situées en milieu rural.
- **40 000 personnes résidant dans les territoires ruraux seront rendues bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) d'ici la fin du quinquennat, contre 28 000 aujourd'hui.**
- **Renforcer, mieux faire connaître et évaluer annuellement les parcours emploi compétences** portés par Pôle Emploi pour assurer l'insertion des chômeurs de longue durée dans les territoires ruraux.
- **Lancer une campagne de communication sur les opportunités d'emploi en milieu rural.**
- **Prolonger le régime des zones de revitalisation rurale (ZRR) jusqu'à fin 2020 pour toutes les communes qui bénéficient des effets du zonage. Un travail de révision du zonage et des mesures incitatives associées sera engagé en 2020 dans le cadre de la définition d'une géographie prioritaire,** afin de mieux cibler les territoires qui en ont le plus besoin et renforcer l'efficacité du dispositif.
- **Proposer aux régions de mettre en place un partenariat avec Bpifrance pour faire émerger, détecter des projets dans ces territoires et les orienter vers les outils de financement adaptés,** tout en favorisant la reprise et la transmission d'entreprises existantes, sur le modèle du dispositif Occtav déployé par Bpifrance avec la région Occitanie.
- **Développer et favoriser, en coordination avec les régions, des fonds d'intervention rapides** pour faire face à des fermetures d'entreprises dans les territoires ruraux et aider à trouver un repreneur.
- Réserver systématiquement une part des fonds de revitalisation territoriaux (régionaux et départementaux) quand ils existent au **soutien des projets économiques dans les territoires ruraux ayant subi une fermeture d'entreprise ou une suppression importante d'emploi.**
- **Lutter contre les déserts vétérinaires** en favorisant l'installation en milieu rural de nouveaux professionnels et en diversifiant les modalités de recrutement dans les écoles nationales de vétérinaires.

Dans certains territoires ruraux, les habitants connaissent des difficultés croissantes d'accès aux services essentiels, ce qui nuit à la qualité de leur vie quotidienne. Retrouver la douceur de vivre de nos campagnes est un objectif prioritaire pour le Gouvernement.

Faciliter l'accès aux soins et résorber les déserts médicaux

- **Accélérer le recrutement et le déploiement des 400 postes de médecins salariés ou à exercice mixte ville-hôpital en zones sous-dotées**, et porter ce nombre à 600 (dont 200 qui seront déployées en priorité dans les zones rurales).
- **Déployer les stages d'internes en médecine dans les zones sous-denses, en priorité dans les territoires ruraux** avec un encadrement adapté. La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a instauré l'obligation pour les internes de réaliser un stage en zones sous-denses dans le cadre de leur formation, afin de les familiariser avec l'exercice médical en zone sous-dense.
- Dans le cadre de l'ambition portée par « Ma Santé 2022 », **formaliser un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales, les universités, les représentants des professionnels et des établissements de santé, visant un niveau d'engagement élevé en matière de lutte contre les difficultés d'accès aux soins, en particulier dans les territoires ruraux**. Cette démarche vise à s'engager collectivement pour garantir l'accès aux soins et assurer un maillage de l'offre de soins dans tous les territoires.
- **Renforcer le champ d'intervention des professionnels de santé non médecins (pharmaciens, infirmières...)** en développant de nouvelles pratiques en faveur de l'ambulatoire. Il s'agit en particulier de développer la délégation d'actes et la pratique avancée pour améliorer la prise en charge des patients en zones rurales.
- **Garantir la prise en charge des soins non programmés dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** afin de soutenir les gardes par les médecins en zones rurales.
- **Développer les plateformes de télémédecine dans des points de contact adaptés dans les territoires ruraux**. Les pharmacies, les maisons de santé, ou encore les Ehpad pourront accueillir ce type d'équipement pour faciliter le parcours de soins en milieu rural.

Bien vieillir en milieu rural

- **Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural**. Un projet de loi est en cours d'élaboration. Le travail préparatoire permettra d'identifier les mesures à prendre sur la revalorisation des métiers du vieillissement, les modalités de tarification des services d'aide à domicile, la diversification des modes d'accueil, etc.
- **Rechercher des convergences possibles entre les services des conseils départementaux et les maisons France Services sur les dispositifs liés au grand âge et à l'autonomie**. La mise en place des maisons France Services dans les territoires ruraux permettra de renforcer la présence des acteurs sociaux et de faciliter les démarches des publics fragilisés.

Prendre en compte les spécificités des établissements scolaires en milieu rural

- **Doubler le nombre de jeunes élèves ruraux bénéficiaires des Cordées de la réussite.** Dispositif d'accompagnement à l'orientation, les Cordées de la réussite permettent de lever les freins à la poursuite d'études qui sont prégnants en milieu rural. Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé une mission spécifique sur la jeunesse et l'orientation scolaire des jeunes élèves en zones rurales qui pourront donner lieu à des mesures spécifiques.
- **Déployer 33 campus connectés dans les territoires ruraux,** afin de permettre aux jeunes bacheliers habitant en zones rurales de poursuivre leurs études supérieures à distance en bénéficiant d'un accompagnement renforcé. Une réflexion sera engagée sur l'adaptation de ce dispositif aux apprentis.
- **Prendre en compte les contraintes territoriales dans l'allocation nationale des moyens de l'Éducation nationale à travers la définition d'un indice d'éloignement.** Le ministère de l'Éducation nationale lancera un travail pour définir de nouveaux critères dans l'allocation des moyens des établissements scolaires et ainsi mieux prendre en compte les spécificités des établissements ruraux : isolement, éloignement, équipements, etc.
- **Prendre en compte les spécificités des classes multi-âge,** notamment lors de la formation des enseignants et dans l'accompagnement de leur carrière.
- **Rattacher toutes les écoles rurales à un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé à l'horizon 2021 pour garantir la prise en charge des élèves en situation de handicap.**
- **Déployer les conventions ruralités en les appuyant sur les projets éducatifs de territoires, et travailler à leur articulation avec les contrats de ruralité.** Il s'agit de renforcer le dialogue entre les rectorats et les élus locaux sur l'organisation scolaire et les projets éducatifs pour prendre en compte les spécificités de ces territoires.
- **Revaloriser le montant des bourses d'internat, qui bénéficient essentiellement aux jeunes ruraux,** dans le cadre du plan de l'internat du XXI^{ème} siècle.
- **Recruter 200 000 élèves dans les établissements agricoles publics et privés**

Faciliter l'accès aux services publics en zone rurale

- **Créer, d'ici la fin du quinquennat, au moins une maison France Services par canton pour permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux.** Au moins 300 maisons France Services seront déployées, début 2020, dont une grande partie dans les territoires ruraux. La création de ce nouveau réseau sera rendue possible par un soutien financier accru de l'État, le renforcement de la formation des personnels d'accueil et une plus grande offre de services proposés dans ces structures.
- **Développer l'accueil de premier niveau en mairie,** par une articulation étroite entre le réseau des maisons France Services et le maillage des mairies qui y sont rattachées, et la formation des secrétaires de mairies.
- **Expérimenter le dispositif « AidantsConnect » dans les territoires ruraux** pour protéger les usagers et les personnes « aidantes » qui les accompagnent dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Permettre à la jeunesse de s'épanouir dans les territoires ruraux

- **Déployer « La Boussole des jeunes » dans les territoires ruraux.** La Boussole des jeunes est une plateforme qui permet aux jeunes de disposer d'un accès facilité aux services qui leur sont offerts au niveau national (permis à 1 € par exemple) mais aussi au niveau local par les dispositifs déployés par les collectivités à destination de la jeunesse (par exemple : cartes de réduction pour

les transports, offres d'abonnements culturels et sportifs, dispositifs de recherche d'emploi...). Ce dispositif facilite l'accès des jeunes à l'ensemble des services qui leur sont offerts dans leur vie quotidienne en regroupant ces services sur un espace numérique unique et dédié, services dont ils n'ont pas toujours connaissance. Ce dispositif, expérimenté dans le Grand Reims ou encore dans la collectivité « Cœur d'Essonne » sera déployé en priorité dans les territoires ruraux au cours de l'année 2020, en lien avec les collectivités territoriales volontaires.

- **Encourager et promouvoir le permis à 1 € par jour dans les territoires ruraux.** Ce dispositif permet de lever le frein financier qui empêche certains jeunes de passer l'examen alors qu'ils vivent dans des territoires où le permis de conduire est indispensable pour se déplacer et travailler.
- **Permettre aux jeunes habitant les territoires ruraux et qui intègrent le service national universel (SNU) de se former à l'examen théorique du permis de conduire.** Une aide financière intégralement prise en charge par l'État pour le passage de l'examen du code de la route et un accès à des outils numériques sont fournis aux jeunes qui s'engagent en SNU.
- **Déployer « Pix », le service public de certification des compétences numériques, lors du SNU et mettre en place les formations adaptées à l'issue.**
- **Faire des jeunes ruraux un public prioritaire du dispositif « Erasmus + » pour faciliter leur mobilité dans l'UE.** Aujourd'hui 35 % des départs (soit un peu plus de 5 000) sont réservés aux jeunes qui disposent de moins d'opportunités dans leur parcours supérieur et professionnel.
- **Déployer 15 000 services civiques dans les territoires ruraux, notamment auprès des personnes âgées et dans les collectivités territoriales.**
- **Développer les postes Fonjep en appui aux projets associatifs portés en milieu rural.** Actuellement, 315 postes Fonjep sont dédiés aux ZRR et 2 210 interviennent en partie en ZRR (sur les 5 300 existants).
- **Faire des projets associatifs portés pour la ruralité l'une des priorités du fonds de soutien à la vie associative (FDVA).** Cela permettra, par exemple, de financer des campus ruraux de projet ou des centres sociaux dès lors qu'ils sont constitués sous forme associative. Cette priorité sera précisée dans l'instruction annuelle qui fixe les modalités d'attribution du FDVA, afin de soutenir les initiatives portées par des jeunes ruraux dans leurs territoires.
- **Intégrer un volet « jeunesse » dans les contrats de ruralité,** afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux qui touchent la jeunesse rurale et de mieux territorialiser les politiques publiques en leur faveur.

Favoriser l'inclusion numérique pour les publics éloignés

- **Offrir un bouquet d'applications numériques clé en main pour les collectivités et les habitants des territoires ruraux.** Une start-up d'État « Territoires Store » sera lancée notamment dans les territoires ruraux pour permettre aux élus de proposer, via une application, des services de proximité : réservation de places en crèches, menus de la cantine, etc.
- **Créer une plateforme collaborative d'information sur les projets numériques des territoires.** Une start-up d'État sera lancée pour recenser les solutions disponibles et les bonnes pratiques pour les collectivités, élaborer un annuaire des aides, alimenter un centre de ressources et de documentation à destination des élus locaux leur permettant de développer leurs propres projets.
- **Lancer une concertation avec les acteurs publics pour proposer des formations et des programmes de sensibilisation au numérique et à l'innovation.**

Favoriser l'accès à la culture en milieu rural

- **Déployer à minima 200 Micro-Folies dans les territoires ruraux,** sur les 1 000 déployés à l'échelle nationale. Les micro-folies, déployées dans les territoires volontaires, sont des tiers-lieux culturels innovants composés d'un musée numérique et d'animations culturelles dans des territoires volontaires.

- **Dans le cadre de la rédaction du cahier des charges des « Capitales Françaises de la culture », qui sera établi notamment avec les associations d'élus, veiller à ce que les territoires ruraux puissent participer et être pleinement associés à ce dispositif.**
- **Affecter une partie des crédits des directions régionales de l'action culturelle (Drac) pour soutenir les projets culturels en milieu rural.** Il ne s'agit plus de concentrer la majorité des enveloppes sur les structures les plus importantes, principalement situées en zones urbaines, mais de soutenir les initiatives rurales qui peinent à être visibles.
- **Mobiliser les opérateurs et les structures labellisées du ministère de la Culture pour favoriser les projets culturels itinérants ou hors-les-murs.** L'un des enjeux du développement culturel en zones rurales est de développer l'offre et donc de proposer de nouvelles modalités d'accès à la culture comme les expositions hors-les-murs ou les cinémas itinérants.
- **Développer le mécénat culturel territorial**, par exemple en créant des pôles régionaux du mécénat culturel, sur le modèle de ceux existants en Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Développer la pratique sportive

- **Permettre le recrutement mutualisé d'éducateurs sportifs polyvalents entre une commune ou une intercommunalité rurale et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.** Le dispositif « Profession Sport » et le fonds d'accompagnement au développement des groupements d'employeurs, doté d'un million d'euros en 2019 sera mobilisé pour soutenir l'emploi sportif de proximité.
- **Renforcer le soutien aux clubs sportifs en milieu rural.** L'agence nationale du sport (ANS), dont la gouvernance sera partagée entre collectivités territoriales, État et fédérations sportives, fixera des orientations en faveur du soutien aux équipements sportifs et des associations en milieu rural.

Mieux se déplacer en milieu rural

- **Augmenter les ressources pour les autorités organisatrices de mobilités (AOM) – EPCI ou à défaut région – les moins riches :** dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, le remplacement de la taxe d'habitation par une fraction de la TVA va permettre aux AOM les plus modestes de bénéficier d'une ressource plus dynamique que par le passé, en particulier pour les EPCI les moins riches. Le complément de recettes pour les communautés de communes sera de 30 à 40 millions d'euros supplémentaires chaque année, recettes qu'elles pourront affecter au développement des services de mobilité.
- **Renforcer les lignes aériennes d'aménagement du territoire qui constituent un outil essentiel au développement économique des territoires enclavés.** L'État a décidé, dans le cadre des assises de l'aérien, en mars 2019, de renouveler le financement de liaisons existantes qu'il soutenait par le passé pour les consolider, et accompagner la mise en place de nouvelles dessertes aux côtés des collectivités territoriales. Au total, entre 2019 et 2021, cette nouvelle politique de l'État se traduit par un engagement supplémentaire de 15 millions d'euros par an en moyenne.
- **À la suite de la mission confiée au préfet Philizot sur la situation des petites lignes ferroviaires, qui représentent un enjeu fort pour la desserte des zones rurales, un travail de concertation sera lancé avec les régions.**
- **Encourager les solutions sur la mobilité du dernier kilomètre par les contrats de réciprocité et le développement de l'intermodalité.**
- **Favoriser les plateformes de mobilités en zones rurales.**
Dans le cadre de la compétence « mobilité solidaire » ouverte par le projet de loi d'orientation

des mobilités, les autorités organisatrices de mobilités (AOM) pourront organiser des services particuliers dédiés aux personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique, aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

- **Encourager l'ouverture des transports scolaires à d'autres usagers** et organiser les transports collectifs interurbains de manière à permettre leur adaptation aux besoins de transports scolaires, dans le respect des normes de sécurité du transport scolaire.
- **Autoriser les autorités organisatrices des mobilités (AOM) à œuvrer dans le domaine de la mobilité solidaire pour les publics les plus isolés.**
Afin de permettre à toute personne éloignée de l'emploi ou à tout jeune en apprentissage de bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement en matière de mobilité, les départements, régions et AOM, en lien avec le service public de l'emploi, devront généraliser, pour chaque bassin de mobilité, un plan d'actions commun.
- **Développer les simulateurs de conduite dans les missions locales en zones rurales.**

Une sécurité du quotidien assurée pour tous les habitants (PSQ)

- **Renforcer les dispositifs de prévention à l'égard des publics vulnérables et spécifiques**, en particulier les agriculteurs via la sécurisation des exploitations agricoles.
- **Elargir la participation citoyenne aux dispositifs de sécurité du quotidien** à travers la formalisation de conventions « chasseurs », « promeneurs » ou « agriculteurs vigilants » en fonction des besoins des territoires.
- **Etendre les dispositifs d'appui interdépartementaux**, qui permettent aux gendarmes de s'affranchir des limites administratives et judiciaires, en faisant appel à ceux qui sont les plus proches. L'objectif est de déployer ces mesures sur 350 brigades et 70 départements pour une organisation adaptée aux territoires.
- **Mobiliser la brigade numérique accessible 24h/24.**

Le maire demeure la figure incontournable tant pour la gestion des affaires courantes que pour les relations avec les habitants. La montée en puissance rapide des intercommunalités ne doit pas remettre en cause leur mission de proximité. Le Gouvernement souhaite revaloriser la fonction de maire afin de redonner toute leur place aux élus locaux, notamment dans les territoires ruraux.

Soutenir les maires et les élus locaux dans l'exercice de leur mandat

Le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique vise à redonner des libertés locales aux élus pour agir au plus près du terrain et à revaloriser le bloc communal, premier échelon de service public. Ainsi, certaines mesures proposées dans le cadre de l'Agenda rural ont été prises en compte par le projet de loi.

- **Faciliter la conciliation entre vie personnelle, professionnelle et engagement local.** Pour les élus des communes rurales ayant à leur charge des enfants, des personnes dépendantes ou en situation de handicap, l'État prendra en charge leurs frais de garde et tous les salariés bénéficieront de dix jours de congés sans solde pour faire campagne s'ils sont candidats à une élection locale.
- **Permettre aux élus de se former dès le premier jour de leur mandat.** Tous les primo-élus auront accès à une formation en début de mandat et les droits à la formation seront activables par tous dès la première année. La validation des acquis de l'expérience (VAE) sera également proposée aux élus à l'issue de leur mandat.
- **Rétribuer à son juste niveau l'engagement des maires dans les zones rurales.** Toutes les communes ayant jusqu'à 3 500 habitants pourront moduler librement les indemnités de leurs élus jusqu'au niveau actuellement application aux communes de 3 500 habitants. Les effets de seuils seront ainsi atténués.
- **Assurer à l'élu une défense quand sa responsabilité est engagée.** Demain, pour les litiges qui relèvent de l'exercice du mandat du maire, les communes rurales auront l'obligation de contracter une assurance pour une protection juridique du maire, dont les frais seront intégralement pris en charge par l'État.
- **Sécuriser le maire dans ses décisions face à la complexité des normes.** En cas de difficulté d'interprétation des normes applicables, les maires pourront demander au préfet, via une demande écrite, de se positionner sur une question de droit. Au-delà, le mouvement de réduction des normes et d'adaptation aux territoires dans le cadre de la différenciation territoriale sera poursuivi.

Remettre le maire au cœur de l'intercommunalité

- Dans le cadre d'un « pacte de gouvernance », faciliter la création au sein d'un EPCI d'un « conseil des maires » afin de redonner une voix plus grande aux maires des petites communes. Avec l'accord de l'intercommunalité ou de 30 % des maires, un « conseil des maires » pourra être créé pour favoriser les échanges et la coordination.
- Ouvrir la possibilité pour un président d'EPCI, dans le cadre du « pacte de gouvernance », de **prononcer un discours** sur le bilan et les perspectives de l'action intercommunale.
- **Choisir son intercommunalité plutôt que la subir, à travers la suppression de la révision automatique tous les six ans des schémas départementaux de coopération intercommunale** pour stabiliser la géographie intercommunale et permettre aux territoires de porter des projets à long terme. Au-delà, les intercommunalités pourront se scinder en deux, dans le respect des seuils existants. Les conditions de changement d'intercommunalité seront également facilitées pour les communes.
- Afin de réduire les temps et les coûts de déplacement et de faciliter leur participation à la vie communautaire, des travaux d'expertise seront conduits pour **préciser les conditions juridiques permettant la participation des conseillers communautaires aux instances communautaires par visioconférence.**
- **Afin de faciliter le remboursement des frais de déplacement des élus lors des conseils communautaires**, de nouvelles possibilités de remboursement des frais par les EPCI seront ouvertes.
- Afin de mieux associer les conseillers municipaux aux affaires communautaires, **les documents utiles (délibérations, comptes rendus) pourront être diffusés par courriel** à tous les conseils municipaux des communes concernées, même s'ils ne siègent pas à l'EPCI.
- **L'intercommunalité pourra faire une délégation de signature aux maires pour certaines décisions** (ex. : réparer une route) et le maire pourra avoir désormais une autorité fonctionnelle sur un service ou un équipement de l'intercommunalité.
- **Élargir les possibilités de report du transfert de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes jusqu'au 1^{er} janvier 2026**, et permettre aux communautés de communes ou aux communautés d'agglomération qui l'exercent d'en déléguer, toute ou partie, aux communes selon un cahier des charges prédéfini.

Renforcer les mécanismes de coopération territoriale

- **Mettre en place un contrat cadre**, différencié selon les territoires, reposant sur une charte commune à l'ensemble des ministères dans un souci de simplification et de lisibilité de l'action publique au service des projets des territoires.
- **Engager, à compter du prochain renouvellement municipal, une nouvelle génération de contrats de ruralité**, avec un partenariat renforcé et des thématiques plus larges (culture, jeunesse, sport..). Ces contrats devront traduire les projets de territoire des élus et associer les communes à leur élaboration. Une attention particulière sera portée sur les projets de coopération territoriale et la participation citoyenne.
- **Instaurer un groupe de travail pour explorer les modalités de mise en place du mécanisme de compétences** entre des collectivités dotées en ingénierie et des collectivités dépourvues, notamment les plus rurales.
- **Mettre en place, dans le cadre de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), une plateforme recensant les coopérations territoriales et les bonnes pratiques** des collectivités locales.
- **Proposer aux Régions, dans le cadre des prochains contrats de plan État Régions d'inscrire des volets relatifs au renforcement des coopérations entre territoires.**

Renforcer les moyens d'ingénierie des territoires ruraux

- **Mobiliser pleinement l'ANCT et les opérateurs qui lui sont liés (Anah, Cerema, Ademe, Anru) pour appuyer les territoires ruraux dans la réalisation de leurs projets.** Mise en place au 1^{er} janvier 2020, l'ANCT aura pour mission de soutenir les projets des collectivités territoriales et d'apporter un accompagnement en matière d'ingénierie aux territoires les plus fragiles et notamment les territoires ruraux.
- **Faciliter l'intervention des opérateurs de l'État tels que le Cerema pour appuyer les collectivités territoriales dans leurs projets et notamment les collectivités rurales** faiblement dotées en moyens d'ingénierie. Il s'agit d'expertiser, dans le respect des règles de la concurrence, les possibilités juridiques permettant à ces opérateurs de l'État d'intervenir au profit des collectivités territoriales.
- **Dans le cadre du programme « 1 000 doctorants », encourager le recrutement des doctorants par les collectivités territoriales, notamment rurales,** via le développement des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre). Ce dispositif permet de recruter des apprentis-chercheurs pendant trois ans et donc de disposer de ressources d'ingénierie conséquentes pour porter des projets locaux.
- **Renforcer l'appui aux collectivités territoriales rurales dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme** en apportant un soutien financier en ingénierie à travers la mobilisation de la dotation générale de décentralisation (DGD) urbanisme.
- **Expérimenter des mesures de simplifications** dans l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités territoriales rurales.
- Lancer un groupe de travail pour **recenser les cas particuliers** et qui soulèvent des difficultés d'articulation entre les Scot et les PLUi et apporter des réponses à ces blocages.
- Renforcer la connaissance des collectivités en déprise démographique sur les **possibilités existantes en matière de dérogations aux droits à construire prévus dans les documents d'urbanisme.** Les préfets seront mobilisés afin de mieux faire connaître ces dispositifs aux collectivités ainsi que sur la prise en compte des enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et de réhabilitation de l'habitat existant.
- Engager, à la suite de la remise du rapport du député Guillaume Vuilletet, un travail sur les **compétences des collectivités et les procédures en matière de lutte contre l'habitat indigne.**
- Renforcer la connaissance des possibilités de **modulation des plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux.**

Défendre auprès de l'UE le maintien des crédits européens de cohésion et de développement rural

- **Défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier de haut niveau en faveur du développement rural,** notamment à travers le programme de développement rural Leader.
 - **Encourager la territorialisation des fonds européens vers les territoires ruraux les plus fragiles.** Dans le cadre de l'accord de partenariat en cours de discussion avec les Régions, il sera proposé de généraliser les démarches de développement territorial intégré dans les zones rurales en s'appuyant sur des contractualisations existantes.
-

L'État se mobilise pour nos campagnes

Pour assurer la réussite de l'« Agenda rural », le Gouvernement mobilisera l'ensemble des services de l'État (centraux, déconcentrés) ainsi que ses opérateurs et organisera, à échéances régulières, des **comités interministériels de la ruralité**, dédiés à la concrétisation des mesures de l'« Agenda rural ». En outre, chaque ministère désignera en son sein un « **référent ruralité** » chargé de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux des territoires ruraux dans l'ensemble des politiques publiques.

Afin d'assurer cette meilleure prise en compte des territoires ruraux, un **groupe de travail sera lancé avec l'Insee** pour mieux définir les territoires ruraux. En outre, le Gouvernement lancera des travaux d'expertise pour définir une **géographie prioritaire des ruralités** fondée sur des critères partagés par les acteurs des ruralités.

Dès le 1^{er} janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires aura pour mission d'apporter un appui aux territoires et notamment aux territoires ruraux qui disposent de faibles moyens d'ingénierie pour conduire leurs projets. L'ANCT mettra en œuvre un dispositif dédié à la **revitalisation des petites villes et bourgs des territoires ruraux** qui assurent des fonctions de centralité à l'échelle d'un territoire, d'un bassin de vie. Au-delà, elle assurera le déploiement des **maisons France Services**

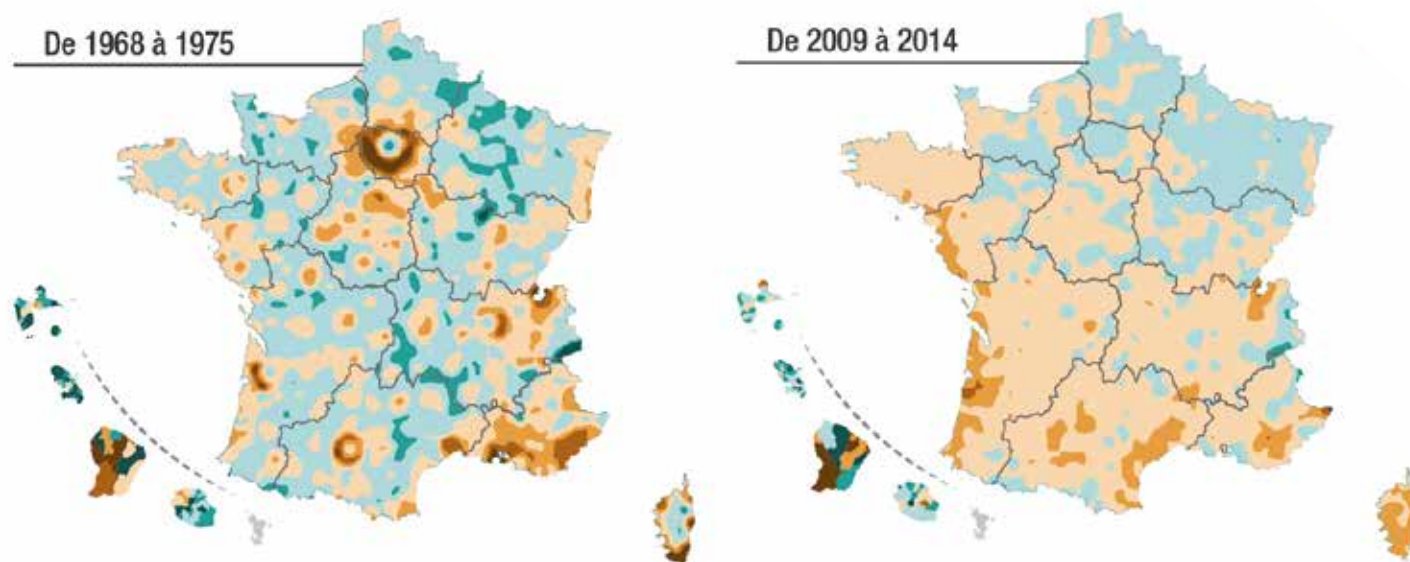
qui vont permettre de renforcer les services publics de proximité. Elle sera également chargée de la bonne mise en œuvre du programme « **Territoires d'industrie** » qui, par la mobilisation de moyens financiers à hauteur d'1,3 milliard d'euros, vise à soutenir les entreprises industrielles dans les territoires.

Par ailleurs, le Gouvernement engagera, au cours du second semestre 2020, une **nouvelle génération de contrats de ruralité**. La première génération de ces contrats, lancée en 2016, avait conduit à la signature de 485 contrats de ruralité, portés par intercommunalités ou des pôles d'équilibre des territoires ruraux (PETR). Dans le cadre de ces contrats de ruralité, l'État a d'ores et déjà mobilisé plus de 850 millions d'euros pour financer des projets portés par les collectivités territoriales. La nouvelle génération pourra couvrir de nouvelles thématiques comme la culture, la transition écologique ou la jeunesse et elle sera ouverte à de nombreux partenaires qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

Enfin, pour appuyer les collectivités, et notamment les plus petites dans les territoires ruraux, le Gouvernement s'engage, dans le cadre du **budget 2020, à maintenir à haut niveau les dotations de l'État aux collectivités pour soutenir l'investissement local (DETR, DSIL)**.

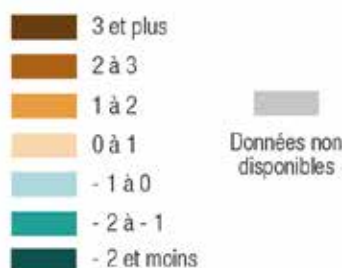
Les territoires ruraux, en cartes et en chiffres

De la fin de l'exode rural à l'explosion de l'attractivité résidentielle du Sud et de l'Ouest



Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent (moyenne annuelle)

En %, par commune (représentation lissée)

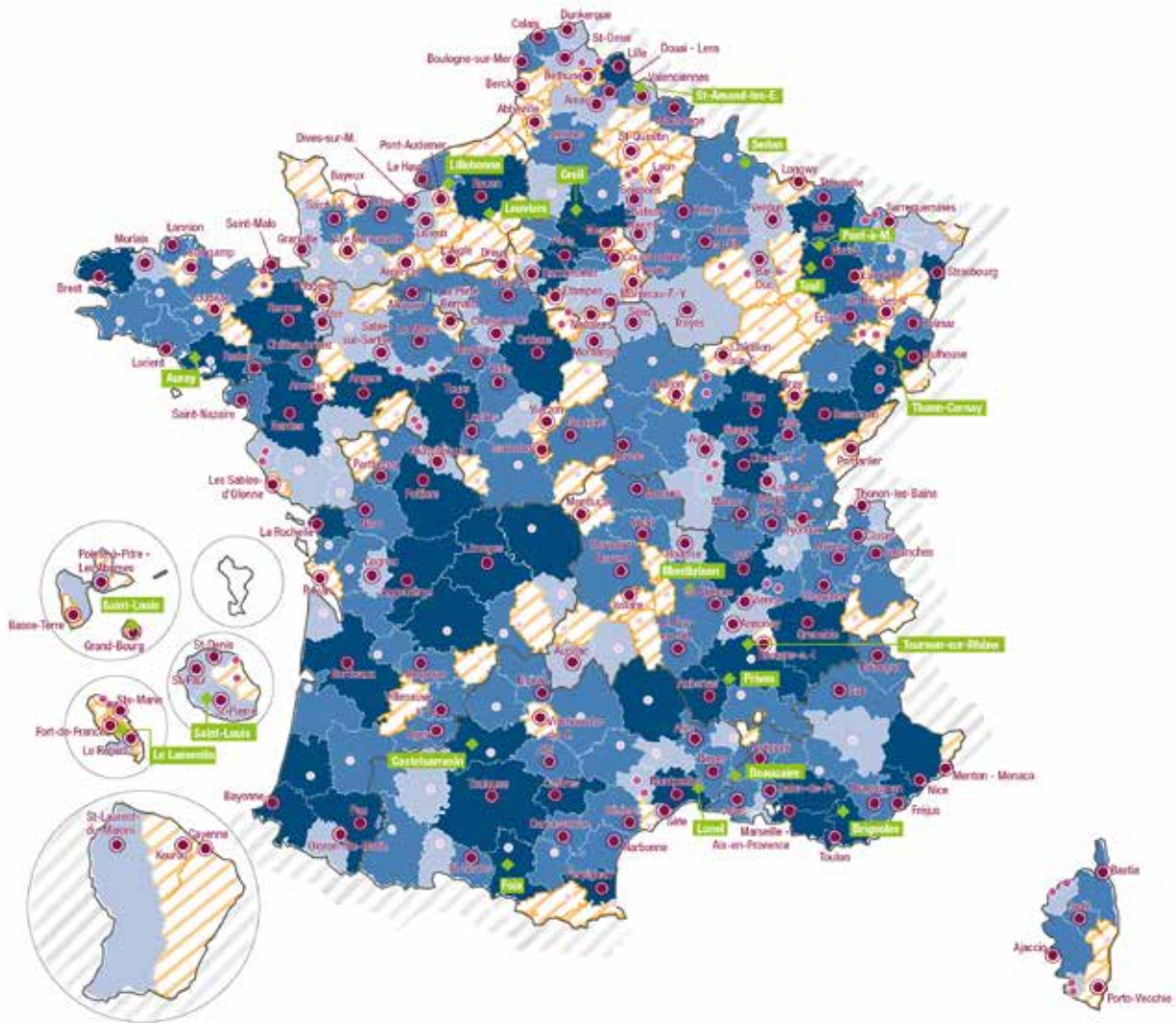


POUR MIEUX COMPRENDRE

L'indicateur représenté est le solde migratoire apparent, c'est-à-dire, dans chaque commune, la part de la variation de la population qui n'est pas liée aux naissances et aux décès, et donc imputée aux échanges migratoires. Pour améliorer leur lisibilité, les données ont fait l'objet d'un lissage selon la méthode dite « des potentiels de Stewart » : la valeur représentée en un point est calculée en tenant compte, selon une fonction décroissante (exponentielle), des valeurs des espaces situés dans un rayon de 10 km depuis le centre de chaque commune. Sur les DOM (hors Mayotte où la donnée n'est pas disponible) qui ne sont pas cartographiés à la même échelle, l'indicateur est représenté sous forme de cartes choroplèthes classiques : la surface de chaque commune prend la couleur de sa valeur.

Source : Insee RP, 1968-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET, 2018

**DE L'EXODE RURAL
AU RETOUR DES HABITANTS
DANS CERTAINES
CAMPAGNES : ÉVOLUTION
DES DYNAMIQUES
MIGRATOIRES
ENTRE 1968 ET 2014**



RÉPARTITION DES TIERS LIEUX EN FRANCE

Polarités

199 Zones d'emplois à 1 polarité structurante

- **Polarité structurante**
 > Unité Urbaine concentrant plus de 50% de l'emploi de la Zone d'Emploi dont elle fait partie

19 Zones d'emplois à 2 polarités faibles

- **Petite polarité**
 > Unité Urbaine concentrant entre 20 et 50% de l'emploi de la Zone d'Emploi dont elle fait partie

99 Zones d'emplois à 1 polarité faible

- **Petite polarité**
 > Unité Urbaine concentrant entre 20 et 50% de l'emploi de la Zone d'Emploi dont elle fait partie

Villes moyennes qui ne constituent pas une polarité*

- ◆ **Pas de polarité**
 > Unité urbaine concentrant moins de 20% des emplois de leur Zone d'Emploi

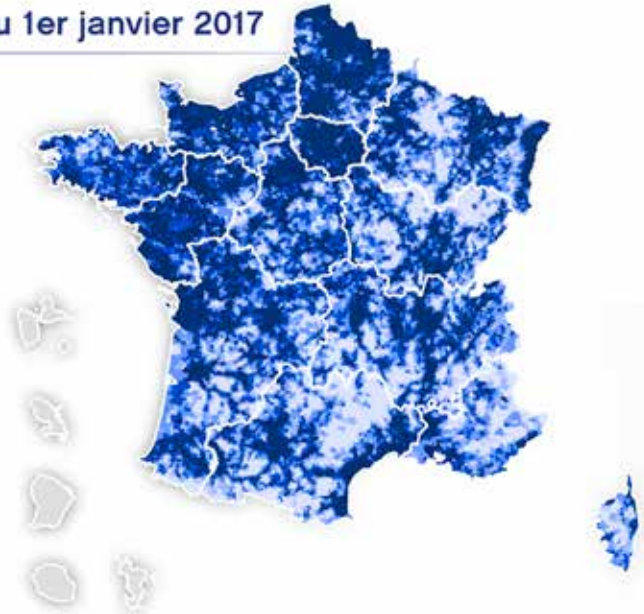
* d'après la liste des 203 villes moyennes définies par le CGET

Typologie des Zones d'Emploi en fonction du nombre de tiers lieux

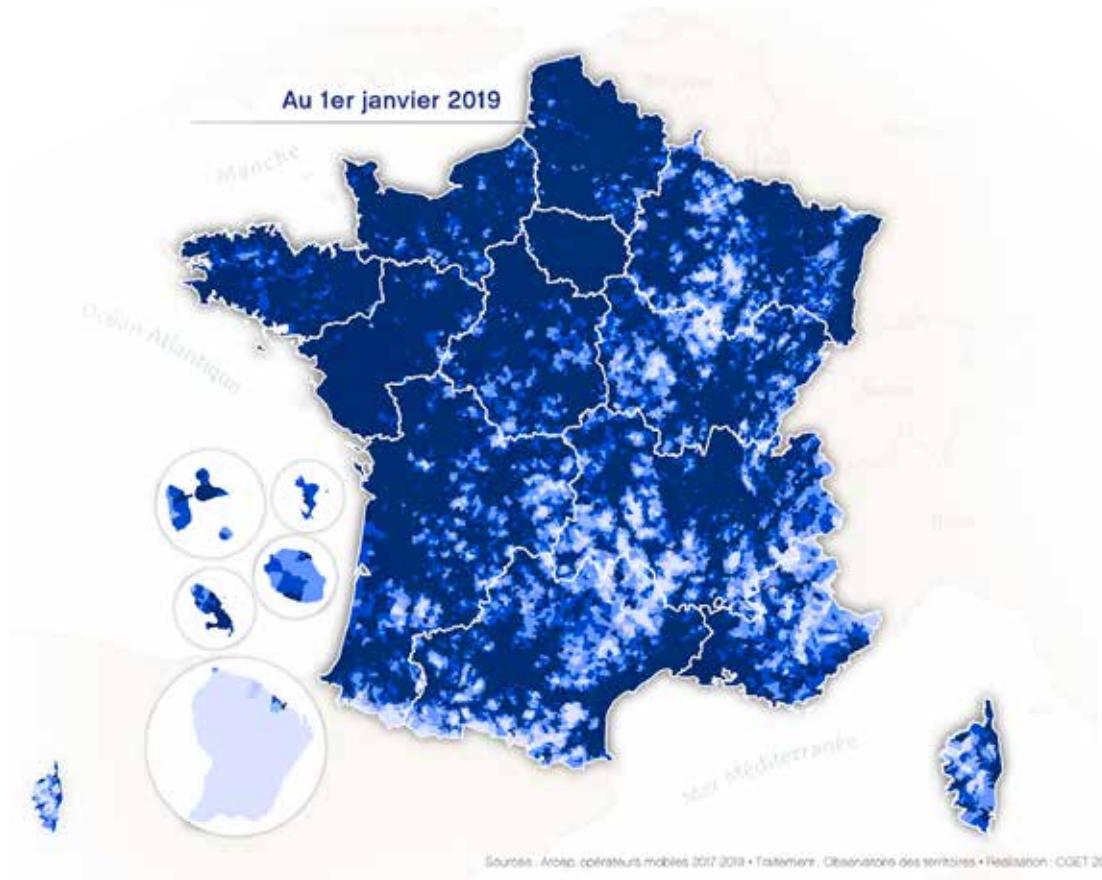
- **Zone d'Emploi fortement équipée en tiers lieux**
 > Plus de 5 tiers lieux dans la Zone d'Emploi
- **Zone d'Emploi modérément équipée en tiers lieux**
 > Entre 2 à 5 tiers lieux dans la Zone d'Emploi
- **Zone d'Emploi faiblement équipée en tiers lieux**
 > 1 tiers lieu dans la Zone d'Emploi
- ▨ **Aucun tiers lieu dans la Zone d'Emploi**
- **Aucune donnée disponible**

**LA RÉPARTITION
DES TIERS-LIEUX EN FRANCE
OU COMMENT CERTAINS
TERRITOIRES RURAUX
EN ONT FAIT UN OUTIL
D'ATTRACTIVITÉ**

Au 1er janvier 2017



Au 1er janvier 2019



COUVERTURE EN RÉSEAU MOBILE 4G

Part de la surface couverte par
a minima deux opérateurs

En %



Information non disponible



**COUVERTURE
EN RÉSEAU MOBILE 4G :
EN DEUX ANS,
LE GOUVERNEMENT A FAIT
DE SON DÉPLOIEMENT
UNE PRIORITÉ
ET UNE RÉALITÉ**

DES TERRITOIRES ATTRACTIFS

81 %

DES FRANÇAIS CONSIDÈRENT QUE VIVRE À LA CAMPAGNE REPRÉSENTE LA VIE IDÉALE

22,4

MILLIONS DE FRANÇAIS VIVENT DANS LES ZONES RURALES, SOIT 35% DE LA POPULATION

+101 000
hab./an

C'EST LE NOMBRE D'HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES PAR AN DANS LES ZONES RURALES

14 %

DE LA POPULATION RURALE A ENTRE 15 ET 29 ANS. 26 % ont plus de 65 ans

DES TERRITOIRES À FORTS POTENTIELS

18,4 %

C'EST LA PART DES EMPLOIS INDUSTRIELS DANS LES TERRITOIRES RURAUX contre 11,5 % dans le reste du territoire

+1,7 %

C'EST L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES ENTRE 2016 ET 2017 DANS LES COMMUNES RURALES

2,8 %

C'EST LA PART DE L'AGRICULTURE DANS LES EMPLOIS EN FRANCE

LA FRANCE EST LE

1^{er}

PRODUCTEUR DE PRODUITS AGRICOLES DANS L'UNION EUROPÉENNE



Dossier de presse

Nos campagnes, territoires d'avenir



www.cohesion-territoires.gouv.fr

CONTACTS PRESSE

01 44 49 89 06 / 40